

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	074	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.7.5	Modification statutaire

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, M. Marc DUGROS, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI
M. Frank GOBBATO à M. Joël VAN DEN BON
Mme Françoise LACAPERE à M. Thierry THOREAU
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise portant transfert de la compétence supplémentaire « soutien à la parentalité »

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Par délibération du 6 juillet 2022, le Conseil de Communauté de la Lomagne gersoise a décidé de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « soutien à la parentalité et à l'accueil des jeunes enfants sur le territoire : création gestion, coordination et animation des équipements et services :

- relais Petite Enfance,
- lieux d'Accueil Enfants Parents,
- ludothèques du territoire »

afin de favoriser l'accès à ces services pour tous les habitants du territoire.

Conformément à la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT, Monsieur le Maire propose d'en délibérer et :

- d'approuver la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « soutien à la parentalité » telle que définie ci-dessus, intégrée au projet de statuts modifiés, annexé à la présente délibération,
- de demander à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,
- de confier à Monsieur le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à la majorité, décide

- d'approuver la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « soutien à la parentalité » telle que définie ci-dessus, intégrée au projet de statuts modifiés, annexé à la présente délibération,
- de demander à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,
- de confier à Monsieur le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 1 (Mme Sylvie COLAS)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Loïc DÉSANGLES


Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022